

	Compte-rendu succinct	<u>Co-présidence</u> :
	COMMISSION N° 6 CULTURE	Le Président, Gêrôme FASSENET Le Vice-président, Christophe FERRAND La Vice-présidente, Nathalie RUDE
	<i>Séance du Jeudi 30 novembre 2017</i>	

Personnes présentes :

- DAMPIERRE : Monsieur Christophe FERRAND / Madame Joss BERNARD,
- FRAISANS : Monsieur Christian GIROD,
- LA BRETENIERE : Madame Isabelle GUILLOT,
- LOUVATANGE : Monsieur Gêrôme FASSENET,
- ORCHAMPS : Monsieur Christian RICHARD / Monsieur Jérôme CORLET / Monsieur Nicolas JOLY,
- PLUMONT : Monsieur Christophe PERRET,
- ROMAIN : Madame Nathalie RUDE.

Personnes de JURA NORD :

- Madame Delphine BARBERET, responsable administrative et juridique,
- Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement,
- Monsieur Cêdric NOUET, responsable de la médiathèque.

Personnes excusées/absentes :

- EVANS : Monsieur Jean-Luc HUDRY / Monsieur Ludwig VADAM / Madame Marie BOITEL (excusée),
- LA BARRE : Monsieur Daniel BOURGEOIS (excusé),
- MONTMIREY LE CHATEAU : Monsieur Gilles MALAPERT,
- MONTMIREY LA VILLE : Monsieur Eric PERTUS (excusé) / Madame Catherine VIATTE (excusée),
- ORCHAMPS : Madame Jessica RAMEL (excusée),
- OFFLANGES : Monsieur Alexandre LENOBLE / Madame Ludivine GERARDIN,
- ROUFFANGE : Monsieur Aurélien COURTOIS,
- SALANS : Monsieur Philippe SMAGGHE / Madame Stêphanie DREZET.

La Commission n° 6 « Culture » s'est réunie le JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 à 20h00 à SERMANGE sous la co-présidence de Monsieur Gêrôme FASSENET, Président, Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, et Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente.

La séance débute à 20h15.

1/ Projet 2018 (concours régional) de La Batterie Fanfare Etrepigny

Concours régional le 26 mai 2018 pour la fête de Ranchot.

Demande une participation exceptionnelle pour cet évènement notamment pour la location de chapiteaux.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) indique que pour la location de chapiteaux, se renseigner auprès de LAVONGEOT car les prix sont accessibles.

Avis de la Commission : favorable à l'aide exceptionnelle. A voir pour le montant de l'aide.

2/ Mise en place d'une convention avec la commune d'Ougney

Monsieur Cêdric NOUET, Responsable médiathèque, explique que la commune d'Ougney offre, aux familles ayant eu une naissance en 2017, un abonnement à la médiathèque. Une convention doit être mise en place

Avis de la Commission : très bonne idée. FAVORABLE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION.

3/ Demande de l'école associative de Dammartin Marpain pour accueil et prêt de livres : mise en place d'une convention

Monsieur Cédric NOUET, Responsable médiathèque, explique que l'école associative « La Vie Simplement » a contacté la médiathèque pour accéder à la médiathèque et avoir l'accès aux prêts de livres. Obligation de conventionner car école privé et non publique.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que c'est une association et non une école privé donc ça peut être la porte ouverte aux autres associations.

Monsieur le Président indique qu'il faut demander leur projet pédagogique !

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) pense qu'on n'a pas à leur faire la gratuité car c'est une association.

Monsieur Cédric NOUET, Responsable médiathèque, précise que l'association a demandé l'accès à la médiathèque comme pour une école publique.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, demande à ce qu'il y est un tarif appliqué.

Monsieur Cédric NOUET, Responsable médiathèque, propose de faire un tarif « association ».

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que le référent pourrait prendre un abonnement afin que ce soit lui seul qui emprunte. Ca limiterait à un référent par association.

Avis de la Commission : favorable pour la mise en place de la convention et appliquer un tarif « école privée » à 50 € avec un seul référent.

Délibération à prendre au prochain Conseil Communautaire.

4/ Vœux 2018 de la CCJN

Monsieur le Président demande si on ouvre les vœux du Président de la CCJN aux associations et aux élus ?

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que les délégués communautaires pourraient être invités.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande combien d'élus sur le territoire ?

Monsieur le Président répond qu'il y a 33 communes avec au minimum 11 élus par commune.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) pense qu'il faut inviter les élus du territoire.

Le lieu des vœux pourraient être à Dampierre ou à Fraisans.

AVIS DE LA COMMISSION : inviter les élus du territoire et les agents.

Date retenue : mercredi 10 janvier 2018 à 19h00. Lieu à déterminer (voir pour la salle des Forges).

5/ Quoi de Neuf et page institutionnelle : point d'avancement

Page institutionnelle : à mettre dans les bulletins communaux. Cette page institutionnelle est **jointe en annexe**.

Le magazine Quoi de Neuf est en cours de réalisation.

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) indique qu'à la Commission n° 5 « ECONOMIE » précédente, il a été évoqué un listing des hébergements. A mettre dans le prochain Quoi de Neuf.

Pour information.

Séance levée à 21h15

Le Président,
Gérôme FASSETNET

Urbanisme

Elaboration du PLUi : c'est parti !

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document stratégique qui fixe les objectifs et les règles de développement à l'échelle de l'intercommunalité.



C'est une nouvelle étape pour l'urbanisme qui franchit les frontières municipales et se vit désormais à l'échelle de l'intercommunalité. Voté en 2015 par les élus de la CC Jura Nord, dans la continuité du projet de territoire, cet outil constitue une aide précieuse pour élaborer un projet de développement respectueux de l'environnement sur l'ensemble des 33 communes, dans les règles d'occupation des sols. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée. L'élaboration du PLUi est un processus complexe qui va s'enrichir au fur et à mesure de cinq grandes étapes : analyse du territoire, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), mise en place des règles communes, enquête publique, et enfin, approbation. Jura Nord en est pour l'heure à la première étape de diagnostic. Il s'agit de dresser un état des lieux exhaustif du territoire, notamment du point de vue démographique, socio-économique, environnemental... Ces différentes phases vont se construire en concertation avec les habitants. Le 16 septembre dernier, une randonnée PLUi était organisée pour sensibiliser les élus aux enjeux paysagers. Le 13 décembre, une première réunion publique permettait aux habitants de questionner élus et techniciens sur le projet. Des registres de consultation, destinés à recueillir les observations des habitants, est à disposition dans les mairies du territoire, et au siège de la CCJN à Dampierre. D'autres démarches partagées jalonnent l'année 2018, et vous seront communiquées via le site de Jura Nord, www.jura-nord.com.

Forum des associations de Jura Nord : à vos agendas !

Vous recherchez une association ? Vous souhaitez pratiquer une activité sportive, artistique... ? Rendez-vous le samedi 15 septembre 2018 pour le second Forum des associations de Jura Nord, à l'Ecole de musique et de danse d'Orchamps. Entrée gratuite.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Jura
fr
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EUROVELO 6 RANCHOT - ORCHAMPS LES TRAVAUX SONT TERMINÉS !

Une autre façon de découvrir le territoire, en prenant le temps de partir de bon matin, sur les chemins, à bicyclette... Les cyclistes et piétons peuvent désormais circuler en toute sécurité sur ce nouveau tronçon de l'EuroVelo 6 entre Ranchot et Orchamps. Les services du Conseil départemental, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération, ont étudié en concertation avec la CC Jura Nord le meilleur tracé, assurant une sécurité optimale aux usagers. Le choix du parcours s'est ainsi appuyé sur le chemin de halage existant entre Ranchot et le Moulin des Malades. Il traverse ensuite le village de la Barre, avant de rejoindre Orchamps par le Chemin des Morts. Soit 6 km de parcours, dont 2,8 km en site propre. Initiés en octobre 2017, les travaux, dont l'enveloppe globale s'élève à 155 000 euros, ont duré trois mois, et ont été financés par l'Etat via l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV - 52 %), la Région (20 %), le Conseil Départemental du Jura (20 %), et la CC Jura Nord (8 %). Afin de sensibiliser les usagers aux enjeux environnementaux, des actions viendront compléter l'opération en 2018 : équipements de la véloroute, valorisation d'une zone humide à proximité, mais aussi, dans le cadre de la démarche TEPCV de Jura Nord, mise en place d'un rucher, création de panneaux d'informations liés à l'environnement, et réalisation d'actions de sensibilisation avec le public scolaire.

BÂTIMENTS

RÉOUVERTURE POUR LA RENTRÉE 2018



■ **Ecole de musique et de danse**
Débutés le 13 juin 2017, les travaux de l'école de musique d'Orchamps ont pour objectif de requalifier le bâtiment, le rendre performant énergétiquement, fonctionnel au regard des activités et besoins de la structure, tout en préservant son cachet patrimonial. Dans cet esprit et pour conserver l'identité des lieux, la charpente a été maintenue et entièrement renouvelée. Le bâtiment, accessible PMR, sera constitué de quatre salles de musique et un accueil au rez-de-chaussée. A l'étage, une salle de danse sera aménagée. Le bâtiment de l'ancienne grange sera quant à lui transformé en salle de solfège. Financés en partie grâce à la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) de Jura Nord, les travaux devraient être terminés au cours de l'été 2018, pour une réouverture prévue pour la rentrée 2018.

■ **Gymnase de Fraisans**
Egalement engagé dans le cadre de la démarche TEPCV de Jura Nord, ce projet prévoit une réhabilitation massive du gymnase intercommunal de Fraisans, devenu au fil des années une « passoire thermique ». Les travaux ont démarré en octobre 2017, pour une livraison prévue en août 2018. L'ensemble de l'enveloppe extérieure sera changé et traité thermiquement. Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment, ainsi qu'un système de chauffage par pompe à chaleur géothermique. Le site deviendra accessible PMR. Au rez-de-chaussée, une extension sera créée à l'emplacement de l'actuel parvis. A côté, les bureaux, vestiaires et locaux techniques seront réagencés. A l'étage, des vestiaires viendront s'adosser à la salle de lutte. Une salle fermée, destinée à l'usage de la gymnastique, sera également aménagée. Enfin, une salle dédiée à l'escalade sera construite au-dessus de l'extension.



Environnement

Eau et assainissement : une augmentation raisonnable

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence assainissement sera transférée à la CC Jura Nord au 1er janvier 2018, et l'eau au 1er janvier 2020.

C'est une profonde réorganisation de la gestion locale de l'eau et l'assainissement que prépare Jura Nord. Actuellement, ces compétences sont gérées par les communes ou par des syndicats intercommunaux. La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de ces compétences pour le 1er janvier 2020. Jura Nord a fait le choix d'assurer en compétence optionnelle l'assainissement au 1er janvier 2018, afin de déployer et préparer au mieux cette nouvelle organisation. Sur notre territoire, quatre syndicats existent. Un d'entre eux, à cheval sur plusieurs intercommunalités, devrait se maintenir. En revanche, le SIED, le SIAR et le SIVU de Fin de Champagne seront dissous. Les communes adhérentes à ces structures, ou gérant ces compétences en régie, seront donc dans l'obligation de les transférer à Jura Nord. Pour l'eau, il s'agit des communes de Rans, Dampierre, Ranchot, Sa-

lans, Evans, Etrepigny, Montepain, La Barre, Plumont et Fraisans. Pour l'assainissement, il s'agit des communes de Rans, Dampierre, Ranchot, Salans, Evans, Etrepigny, La Barre, Petit-Mercey, Louvatange, Taxenne, Pagny, Vitreux, Saligney, Gendrey, Orchamps, Plumont, Fraisans, Ougney, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville et Thervay. Pour l'usager, pas de bouleversement dans les démarches : seul l'interlocuteur changera. Ce transfert a pour objectif de tendre vers une meilleure qualité globale de services. Mais une des difficultés du chantier sera de regrouper ces services qui diffèrent tant par le prix de l'eau, que par la qualité des infrastructures, pour *in fine* harmoniser les tarifs, dans un esprit de solidarité intercommunale. Dans tous les cas de figure, l'augmentation restera raisonnable. Les élus arrêteront un prix qui semble acceptable pour tous les ménages, puis définiront les priorités de fonctionnement et d'investissements, en fonction des moyens.